

SOCIÉTÉ  
**D'HORTICULTURE**

DE  
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS



**BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ**

X<sup>e</sup> VOLUME

NOVEMBRE

N<sup>o</sup> 11

1883



SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ERNEST PAYEN

11, place de l'Hôtel-de-Ville, 11

## CONVOCATIONS

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à deux heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à trois heures, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

### PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

### BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, vice-président.  
M. Cossin, secrétaire.  
M. Cabot, bibliothécaire-archiviste.  
M. Reusse, conservateur du matériel.

### BUREAU CENTRAL

M. Vernois, président.  
MM. Thirion, Minguet et Brochon, vice-présidents  
M. Bruiet, secrétaire-général.  
M. Cagny, secrétaire-général-adjoint.  
MM. Jassemmin et Macret, secrétaires.  
M. Drivière, trésorier.  
M. Daguet, trésorier-adjoint.  
M. Vinet, bibliothécaire-archiviste.

Jardinier-professeur : M. Dubarle.

### MEMBRES PERPÉTUELS

M<sup>me</sup> de Watry. — M<sup>me</sup> Corbin. — M. de Watry. — M. Thirion.  
— M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny.  
— M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thié-nard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot.

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Colas. — Simon Compiègne. — Tassin. — Félix Dupuis. — Fossiez. — Guinand. — Minard. — Fleury. — Noché. — Lozet. — Bougeonnier.

Pont : MM. Renaut, président.

### SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — Vice-Président : M. Lane.  
Secrétaire : M. Cottard. — Vice-Secrétaire : M. Rodian (Louis)  
Trésorier : M. Huss. — Délégué : M. Pichon

### 3<sup>o</sup> Le dégrèvement de la propriété foncière.

Faut-il y songer en présence des charges énormes qui pèsent sur la France.

Nous pensons qu'avec un gouvernement sage, économe, prudent, nous arriverons bientôt à un petit dégrèvement foncier. Nous avons, en France, à peu près 50,000,000 d'hectares de terres cultivables ; un dégrèvement de 2 ou 3 fr. par hectare fait une somme de cent ou cent cinquante millions de francs qu'il conviendrait d'économiser afin de réaliser ce dégrèvement foncier. *La révision du cadastre* permettrait peut-être une diminution de cet impôt.

Ah ! si toutes les puissances de l'Europe n'étaient pas armées jusqu'aux dents ! Si l'Allemagne réduisait son effectif militaire ! Si l'Italie — qui ne se souvient pas — n'enviait pas Tunis ! Si l'Angleterre, à l'œil jaloux et flegmatique, était une alliée fidèle, désintéressée et sur laquelle on puisse compter ! nous dirions volontiers au Gouvernement et aux Chambres, prenez cette somme sur le budget de la guerre, il en restera encore assez. Mais dans les circonstances présentes, il n'y faut pas penser. Notre salut, notre force, notre honneur en dépendent. Avec ces effectifs formidables, ces dépenses inouïes dans les annales de l'histoire, l'Allemagne et l'Italie marchent vers la ruine. La France en pâtira un peu aussi, mais elle paiera, paiera toujours. Ses ennemis seront vaincus. C'est alors qu'elle apparaîtra à toute l'Europe dans sa splendeur et avec toute sa vitalité, et qu'elle reprendra le rang qu'elle doit occuper avec honneur !

Nous venons de nous écarter tant soit peu. Reprenons maintenant notre question.

Mais, me direz-vous, ce serait peu de chose que cette diminution de 2 francs par hectare. Sans doute, cela est vrai ; mais il faut commencer, et puis ce serait toujours autant de trouvé, en attendant mieux. Vous allez peut-être encore me dire que cela ne profiterait pas aux ouvriers. C'est une erreur

flagrante, car qui dit soulagement de l'agriculture dit amélioration du sort des ouvriers, et quand ceux-ci sont heureux, gagnent leur vie facilement, ils ne cherchent pas à inonder les villes pour s'entasser dans les manufactures, où leur manquent l'air et la lumière.

4<sup>o</sup> De l'Assurance agricole obligatoire.

Voilà une proposition qui ne laisse pas que d'avoir une très grande importance, et nous nous sentons bien petit pour la traiter. Tous les ans, tous les jours, il arrive que des cultivateurs, des fermiers sont ruinés par la grêle ou par l'incendie qui dévore récoltes et bâtiments. Ces personnes qui ne connaissent pas le progrès, ont voulu économiser quelques francs qu'ils auraient versés à une Compagnie d'assurance, et leur imprudence cause de grands malheurs, de grands désastres. Ces sinistres frappent-ils seulement les maîtres ou patrons? Non, ils atteignent avec une bien plus grande intensité encore les ouvriers, charretiers, moissonneurs, journaliers, etc., qui se trouvent sans travail, et quelquefois sans pain.

Pratiquement, l'assurance agricole obligatoire est-elle possible? Nous n'hésitons pas un instant à répondre affirmativement.

Ce que font de grandes Compagnies, qui ont des capitaux considérables à rémunérer, des armées d'employés, d'inspecteurs, de courtiers à payer, l'État le ferait mieux et à meilleur marché. L'organisation d'une grande *Mutualité nationale*, pour l'assurance agricole obligatoire contre l'incendie, la grêle, la mortalité des bestiaux, les accidents, voire même sur la vie humaine, serait un grand bienfait et d'une grande économie pour les fermiers, les propriétaires, petits et grands, et partant profiterait à l'ouvrier agricole, qui se ressent toujours avantageusement de la prospérité du maître.

Nous savons bien que la question est difficile, qu'il y a de

grands intérêts personnels en jeu, que ses ennemis parleront de monopole, que les Compagnies demanderont des indemnités, etc., etc. Mais nous croyons résolument qu'il est possible, sinon facile, de vaincre tous ces obstacles.

Que les hommes de bonne volonté se mettent à la peine : économistes, députés, sénateurs, chercheurs de tous pays, étudiez, travaillez... Peut-être la solution de ce grand problème est-elle proche.

Les percepteurs recevraient les primes d'assurances comme ils reçoivent les impôts. Ces primes seraient calculées à *tant* par mille francs de valeurs assurées. — Si cette question ne sortait pas un peu du sujet, et si nous ne craignons d'être trop prolixes, nous pourrions, grâce aux comptes-rendus des Compagnies d'assurances publiés depuis dix ans, joindre ici un tableau approximatif annuel de ce que pourrait être et les primes et les sinistres.

L'assurance obligatoire sur la vie humaine aurait encore cet avantage, c'est qu'elle constituerait une rente à tous les ouvriers à partir d'un certain âge, de 55 ou 60 ans, par exemple. Les gens débauchés, les ouvriers sans souci du lendemain qui portent chez les marchands de vins la plus grande partie de leur salaire, seraient bien obligés, bon gré mal gré, de verser ou de subir la retenue légale.

Qu'ils seraient heureux lorsque, courbés par les ans, ils trouveraient leurs vieux jours assurés! et comme malgré eux!

Il y a là une idée féconde en résultats. (On dira peut-être que c'est le projet du grand chancelier d'Allemagne; mais s'il est bon, pourquoi ne l'adopterait-on pas?) Pourquoi M. Langlois notre éminent député, qui a présenté un projet d'assurance agricole, ne l'étendrait-il pas jusqu'à l'assurance sur la vie humaine? Ce serait une loi bienfaisante, une loi philanthropique.

Les ouvriers des campagnes en profiterait plus que tous autres, et sûrs d'avoir leur vieillesse tranquille, à l'abri du besoin, ils resteraient chez eux dans leurs villages.

5° De l'impôt des prestations en nature.

Sur qui pèse principalement cet impôt si onéreux, devenu presque odieux? Sur les petits cultivateurs et pauvre gens des campagnes. N'est-on pas frappé, en effet, de l'inégalité avec laquelle se trouve réparti l'impôt de la prestation en nature? Le rentier qui a cinq ou six mille francs de revenu, quelquefois davantage, à dépenser annuellement, ne paie pas plus que le pauvre ouvrier qui n'a que sa modeste journée pour vivre, lui et sa famille, souvent nombreuse. L'impôt de la prestation en nature est aujourd'hui suranné. De plus, il semble rappeler l'ancienne corvée des temps féodaux.

Les agents-voyers constatent, tous les jours, que la somme de travail produite par un prestataire sur les chemins est inférieure d'un tiers au moins à ce qu'elle devrait être réellement.

Les percepteurs constatent également, de leur côté, que les personnes qui paient leurs prestations en argent ne peuvent le faire sans murmurer, sans présenter quelques observations, qui, souvent, ne manquent pas de justesse.

Nous le répétons, cet impôt n'est plus de notre temps; il faut trouver les ressources nécessaires à l'entretien des chemins par un autre moyen. Nous pensons donc, et nous osons en exprimer le désir, que l'impôt de la prestation en nature, tel qu'il existe aujourd'hui, doit être supprimé parce qu'il est inégalement réparti, parce qu'il pèse trop sur les ouvriers des campagnes et les petits cultivateurs, et être remplacé par un impôt en argent réparti *au prorata du principal des quatre contributions directes*.

Les Chambres françaises semblent vouloir protéger l'agriculture. Les promesses ne manquent pas. Nous savons bien qu'il est difficile de toucher à cette énorme *machine*, qu'on appelle le budget de la France, sans y porter quelque trouble; qu'il faut quand même maintenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses; que le grand essor donné à la construction

des petites lignes de chemin de fer fera quelque bien; mais cela ne suffit pas. L'agriculture ne vit pas que de promesses; nous le savons presque par expérience. Il lui faut une protection réelle, efficace. Et n'est-ce pas la soulager que d'améliorer le sort des ouvriers cultivateurs, des serviteurs de la terre?

6° Le Crédit agricole.

Disons seulement, en passant, que le Crédit agricole, réclamé depuis longtemps par tous les cultivateurs, et dont le Gouvernement a pris l'initiative, va enfin devenir une réalité. Il rendra de grands services à l'agriculture, surtout aux moyennes exploitations auxquelles il manque souvent les capitaux nécessaires pour les amendements, pour l'acquisition des machines, etc.

De ce que le Crédit agricole, viendra en aide aux cultivateurs, gênés momentanément, ou désireux d'accomplir quelques améliorations sur leurs terres, il s'ensuivra assurément un bien-être relatif pour les ouvriers agricoles.

CHAPITRE III

DES MOYENS MATÉRIELS

Exposons maintenant les moyens matériels. Ils ne sont pas à dédaigner. Nous allons nous occuper :

1° Du livret agricole;

2° Des maisonnettes d'ouvriers.

1° Le livret agricole.

Nous attachons une certaine importance à l'usage du livret agricole. Sur ce livret seraient inscrites les conditions d'engagement entre le fermier et l'ouvrier. Il serait signé par les deux parties, et en cas de contestation il ferait foi devant les conseils de prud'hommes ou devant le Juge de paix du canton.

De son côté, le fermier devrait reproduire les mêmes conditions sur *son registre à engagements*, et le tout serait signé également du maître et de l'ouvrier. Ce serait une sorte de pacte commun. De graves querelles seraient bien souvent évitées de cette façon, car si les paroles s'envolent les écrits restent. (*Verba volant scripta manent.*)

Sur la couverture du livret on pourrait imprimer quelques bonnes maximes, par exemple :

*Pour être heureux demain, soyez économe aujourd'hui.*

*Pierre qui roule n'amasse pas mousse.*

*Les petites épargnes font les grandes fortunes.*

*Un sou épargné peut être la graine d'un million.*

*Gagner ce qu'on peut et tâcher d'utiliser ce qu'on gagne, c'est le secret de la fortune.*

*Un sou gaspillé peut être la ruine d'une maison.*

*Un livret de caisse d'épargne est un certificat de travail et de moralité; il donne au déposant le sentiment du respect de lui-même et il assure son indépendance, etc., etc.*

#### 2° Des maisonnettes d'ouvriers.

Les cultivateurs se plaignent quelquefois de manquer de bras. Ils murmurent contre l'industrie des villes qui attire les villageois.

Cela est vrai.

Séduits par l'appât d'un gros salaire, par les fêtes et les plaisirs, les ouvriers se réfugient en grand nombre dans les villes. Le mari va à l'atelier; la femme aussi, ou bien elle travaille à la journée, coud, fait des ménages, etc.; les enfants vont à l'école, reçoivent gratuitement les fournitures de classe, le repas du midi, et souvent quelques effets d'habillement. Dès qu'ils sont en état de travailler, ils le font avec leurs parents et gagnent, dès le début, un bon petit salaire.

L'industriel, qui est intelligent, et quelquefois encore plus pratique qu'intelligent, a fait construire pour loger les familles

de ses ouvriers des maisonnettes propres, saines, bien éclairées, à proximité de son usine. Il loue ces habitations à son personnel, en se contentant d'un faible revenu, ou même, quelquefois, selon les conventions, les ouvriers n'ont aucun loyer à payer.

Dans la plupart des établissements industriels, il existe une Société de secours mutuels, fondée et dotée par le patron. Au moyen d'une retenue minime, chaque ouvrier, au moment de la maladie, trouve gratuitement tous les secours pour le guérir promptement. De plus, sa journée lui est payée, et sa famille est à l'abri de la misère. Il ne dépense pas, dans ce pénible et triste intervalle, les économies qu'il a si difficilement réalisées. La tranquillité règne chez lui, et, sans souci pour le sort des siens, il ne reprend son travail que lorsqu'il est complètement guéri et hors de tout danger de rechute. Voilà le sort des ouvriers industriels raisonnables.

Voyons maintenant celui des ouvriers agricoles, et comparons.

Une ferme moyenne a toujours deux ou trois charrues, c'est-à-dire autant de charretiers, un homme de cour, un vacher, un berger, une servante, etc. Où couchent les charretiers? Dans l'écurie, avec les chevaux. Le vacher, l'homme de cour, le berger, en dehors du parc? Dans la vacherie, au milieu des ruminants. La servante? Dans le grenier, ou le fournil. Les lits de ces ouvriers sont-ils, nous ne dirons pas confortables, mais seulement convenables, propres, suffisants? Sont-ils placés de façon à éviter tout accident, que les personnes ne ressentent pas les courants d'air, que les toiles d'araignées — et il y en a trop souvent — ne leur tombent pas, la nuit, sur la figure? Et puis, l'air en est-il bien sain, bien agréable à respirer? La cuisine est-elle toujours faite bien proprement, cuite à point, assez abondante et suffisamment réconfortante?

Un mot encore.

Bien souvent, pendant les longues veillées d'hiver, les

charretiers n'ont que l'écurie pour se retirer. Ils ne s'en contentent pas — nous le comprenons, — et la plupart vont au café dépenser le gain de la journée, parfois au-delà, rentrent à la ferme à demi-ivres, la pipe allumée, manquent de se tuer dix fois avant d'être au lit et risquent à tout instant d'incendier la ferme.

*La vie de famille, qu'il conviendrait d'encourager et de faciliter, est-elle possible dans ces conditions-là ?*

Nous n'avons pas lieu de le croire. Nous avons, du reste, été frappé dans les opérations de recensement du grand nombre de vieux charretiers, de vieux vachers et de vieilles servantes *célibataires*.

Nous venons d'indiquer le mal, l'état de choses actuel, l'infériorité des ouvriers agricoles comparés aux ouvriers industriels.

Examinons maintenant le remède. Il est facile, moral, humain, pratique, peu coûteux.

Pourquoi le propriétaire opulent, possédant trois ou quatre fermes, le cultivateur exploitant ses propres terres, ne feraient-ils pas ce que font les industriels des villes ? Pourquoi, aux abords de la ferme, ne feraient-ils pas construire, sous forme de dépendances, quelques locaux convenables, séparés, avec petits jardins, pour loger leurs ouvriers.

Ces modestes serviteurs de l'agriculture auraient ainsi *leur domicile*, y demeureraient paisibles, contents, et, le soir venu, ils se retireraient chez eux, dans leur habitation propre, au milieu de leur famille. Pourquoi, dans un coin de l'écurie et de la vacherie, ne pas réserver un espace suffisant pour y bâtir une chambrette rustique, où coucherait, pour veiller à la garde des animaux, un charretier et un ouvrier spécial, célibataire autant que possible ? Il serait ainsi à l'abri de tout accident, ne respirerait pas l'air vicié des étables. Son amour-propre en serait satisfait.

Les femmes seraient très utiles dans la ferme pour raccommoder le linge, faire la lessive, les binages de pomme de

terre, de betterages, les sarclages de carotte, les fanages des foins, l'échardonnage, l'épandage des fumiers, etc., etc. Les enfants naitraient *cultivateurs*, grandiraient sous l'œil vigilant du maître, et, dès quatorze ou quinze ans, avec un corps robuste de villageois et des membres vigoureux, ayant une instruction suffisante, deviendraient de véritables ouvriers agricoles. Satisfaits chez eux, aimant leur famille et le sol qui les a vus naître, habitués de bonne heure aux travaux champêtres, les enfants resteraient attachés à leur village, à leurs maîtres et couleraient des jours longs, heureux et tranquilles.

Ainsi toute ferme tant soit peu importante formerait une grande famille.

Il s'établirait entre les ouvriers une sorte d'émulation, de désir de bien faire et de confraternité qui n'existent pas aujourd'hui. Les maîtres et les ouvriers y gagneraient certainement.

## CHAPITRE IV

### DES MOYENS INDIRECTS OU ACCESSOIRES

Ne négligeons pas non plus les moyens indirects ou accessoires, dont les principaux sont :

1° Distinction honorifique agricole.

2° Les annonces au village.

#### 1° Distinction honorifique agricole.

On accorde des décorations aux soldats, aux magistrats, aux savants, aux inventeurs, aux fonctionnaires publics de tous ordres, qui ont bien rempli leur tâche, qui ont fait une action d'éclat, qui sont l'auteur d'une grande découverte.

Que fait-on pour l'ouvrier agricole qui passe sa vie ignorée et paisible au milieu des champs, le front courbé sur cette terre qu'il remue sans cesse ? Rien ou presque rien. Il y a bien des Comices agricoles départementaux ; mais leur action

est trop faible, et ils disposent de trop peu de ressources pour donner une impulsion durable.

Nous serions donc d'avis que les ouvriers campagnards agricoles fussent mieux récompensés. Ils le méritent bien du reste. Il serait facile de créer un ordre de distinction qui accordât à ceux qui en seraient dignes non pas seulement la gloriole qui consiste à orner leur boutonnière d'un ruban. — Qu'en feraient-ils, ces modestes ouvriers? — Mais une rente viagère de 25, 50, 75 et 100 francs, à partir d'un certain âge, de cinquante-cinq ou soixante ans, par exemple.

Voilà un encouragement véritable et dont voudraient se rendre dignes tous les ouvriers intelligents, qui pensent à la vieillesse et ont souci du lendemain.

Cette récompense aurait une grande influence sur les ouvriers, stimulerait leur courage, leur ardeur à bien faire, éveillerait leur amour-propre, et pour toutes ces raisons, le mouvement d'émigration des campagnes vers les villes diminuerait certainement et sensiblement.

Mais est-il possible de donner ces encouragements? La chose est-elle pratique? Nous le pensons.

Prenant à peu près les mêmes bases que le Comice agricole de Seine-et-Oise, nous croyons que l'on pourrait distribuer annuellement les récompenses suivantes, savoir :

Deux médailles d'or avec allocation de 100 francs, et une rente viagère d'égale somme à partir de cinquante-cinq ou soixante d'âge; quatre médailles de vermeil, avec 75 francs et la même rente viagère; huit médailles d'argent avec 50 francs et 50 francs de rente; seize médailles de bronze avec 25 francs et une rente de pareille somme. Naturellement, la rente viagère annuelle ne serait payée qu'à l'âge de 55 ou 60 ans, nous le répétons.

Supposons qu'au bout de quarante ans on ait 1,200 (30 × 40) pensionnaires par département (nous exagérons, car dans ces 1,200 il y en aurait qui n'auraient pas l'âge pour avoir droit à pension; d'autres seraient décédés), cela ne ferait

encore qu'une somme de 52,000 francs chaque année pour assurer le service de ces pensions; et pour toute la France, il faudrait, en chiffres ronds, 4 millions et demi seulement.

Consultons ce tableau.

NOMBRE de médaille à accorder annuellement	NATURE des médailles	SOMME à recevoir en même temps que la médaille	RENTE VIAGÈRE accordée seulement à partir de 55 ou de 60 ans	SOMME nécessaire chaque année pour ces récompenses	OBSERVATIONS
2	Or	100 fr.	100 fr.	200 fr.	Dans ce total ne figure pas le montant des rentes viagères, mais seulement l'allocation donnée en même temps que les médailles.
4	Vermeil	75	75	300	
8	Argent	50	50	400	
16	Bronze	25	25	400	
TOTAL 30				1300 fr.	

N'y a-t-il pas bien souvent de l'argent dépensé plus mal à propos? Si nos gouvernants ne trouvaient pas ces rentes suffisantes, on pourrait les doubler.

Les professeurs, les instituteurs, etc., qui auraient obtenu une de ces médailles pour leur enseignement agricole et horticole, pourraient recevoir la rente y afférente lorsqu'ils arriveraient à la retraite.

La rente des pensionnaires mariés qui viendraient à décéder pourrait être réversible sur la tête de l'autre époux en totalité ou par moitié.

Nous le répétons encore une fois, ce seraient là de bons et sérieux encouragements, dont tous les ouvriers agricoles voudraient se rendre dignes par un travail soutenu et consciencieux.

2° *Les annonces au village.*

Il existe dans les villes des bureaux de placement où s'adressent les ouvriers sans emploi et les maîtres à qui manquent du personnel; des journaux locaux où les patrons font annoncer les marchandises qu'ils ont à vendre ou à acheter. Mais dans les campagnes, rien de tout cela. Un charretier quitte-t-il une ferme, un cultivateur a-t-il besoin d'un ouvrier, l'un et l'autre sont obligés de s'adresser à droite, à gauche, un peu partout, d'aller quelquefois inutilement au village voisin, etc. Bref, ils perdent ainsi un temps très précieux.

S'il existait, à la porte de la mairie, un tableau indicateur pour les ouvriers sans travail, pour les maîtres ayant besoin de domestiques, ouvriers des champs et cultivateurs y trouveraient leur avantage. Cela serait surtout très utile aux ouvriers qui, lorsqu'ils sont parfois quelques jours sans travail, quittent leur village pour aller s'offrir à la ville voisine, où souvent ils se fixent.

De plus chacun pourrait y faire annoncer les denrées qu'il désirerait acheter ou vendre, par exemple, un tel demande un bon chien à vaches, tel autre demande du fumier, du cidre, tel autre offre de la paille, des pommes de terre, une charrue à un cheval, une paire de roues, etc., etc.

Lorsque ces sortes d'annonces seraient passées dans nos habitudes, dans nos mœurs, tout le monde s'en trouverait bien, principalement l'ouvrier des campagnes.

Ce serait de la bonne publicité, de la publicité utile, rapide, pratique et à bon marché.

TH. GRÉART,

*Instituteur primaire à Fremainville,  
Lauréat de la Société des Agriculteurs de France, du Comice agricole de Seine-et-Oise et de plusieurs Concours régionaux.*

(*Bulletin d'horticulture de Pontoise.*)

## PROCÈS-VERBAL

DE LA

### Distribution solennelle des Récompenses

DANS LE PRÉAU DE L'ÉCOLE COMMUNALE DES GARÇONS

LE 4 NOVEMBRE 1883.

Le dimanche 4 novembre 1883, à deux heures, a eu lieu, dans le Préau de l'École communale des Garçons, la distribution des récompenses décernées par les diverses commissions, pour les travaux des sociétaires en 1883.

La séance était présidée par M. Petit-Dossaris, sous-préfet de Senlis, qui, en ouvrant la séance, a remercié en termes heureux la Société d'avoir eu la honne pensée d'associer en sa personne, à cette fête, le gouvernement de la République, qui porte un vif intérêt à l'agriculture et à l'horticulture.

Avant pris place au bureau : M. Fontaine, maire de Senlis; M. Minguet, adjoint; M. Vernois, président de la Société; M. Brochon, vice-président; M. Bruiet, secrétaire-général; M. Dubarle, professeur, et M. Lozet, secrétaire de diverses commissions.

M. le Président ayant donné la parole à M. Bruiet, secrétaire-général, ce dernier s'exprime en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

L'année prochaine, au mois de juin, la Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis se propose de faire une grande Exposition, à la date qui sera fixée pour le Comice agricole, conformément au règlement.

Les récompenses décernées en ce jour sont donc moins nombreuses qu'elles ne le sont lors des grands concours; nous déployons moins de pompes, aussi n'en devons-nous que plus de reconnaissance à l'administrateur de l'arrondissement qui a bien voulu accepter la présidence de cette fête intime.

Peut-être quelques-uns d'entre vous sont-ils surpris de ne plus nous retrouver dans la salle de l'ancien Evêché, qui nous a abrités pendant seize ans. La raison en est bien simple; quoique notre Société se maintienne dans un état de prospérité satisfaisant, et que ses finances, grâce à vous tous, et surtout à notre zélé trésorier, M. Drivière, ne laissent aucunement à désirer, nous avons pensé que les économies de loyer que nous pourrions faire seraient utilement employées en améliorations et en encouragements, car dans la voie du progrès que nous voulons toujours suivre, il faut sans cesse marcher en avant. Nous nous sommes donc adressés à l'administration municipale, toujours si bienveillante pour notre Société, et M. le Maire a mis gracieusement à notre disposition une des salles de l'ancienne Ecole communale des garçons, et pour aujourd'hui le préau dans lequel nous sommes en ce moment. Nous lui adressons nos sincères remerciements.

Les sociétés musicales de la ville, dont le concours dévoué est toujours acquis d'avance à toutes les fêtes locales, ayant une utilité réelle, se sont empressées de venir rehausser l'éclat de cette réunion en faisant entendre les meilleurs morceaux de leurs répertoires; en notre nom et aux noms des lauréats nous les remercions vivement.

Je disais, il y a un moment, que nous voulions toujours marcher en avant dans la voie du progrès; vous remarquerez, en effet, qu'il y a deux ans nous avons créé les diplômes pour les garçons-jardiniers; l'année dernière les visites de marché, et enfin cette année, les concours spéciaux, petites expositions qui donnent un attrait de plus à nos séances.

Les récompenses à décerner consistent en médailles et diplômes, mérités dans les différents concours qui suivent :

#### **Apports aux séances en 1882.**

##### SECTION CENTRALE

###### *Fleurs :*

Médaille exceptionnelle de vermeil, M. GORENFLOT, jardinier-chef au château de Valgenceuse.

Médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe, M. QUICRAY, jardinier chez M. Ruffin, à Senlis.

###### *Légumes :*

Médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe, M. THOMAS, jardinier chez M. de Maricourt, à Villemétrie.

##### SECTION DE NANTEUIL

###### *Légumes :*

Médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe, M. BELLARD, jardinier au château de Rosières.

##### SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Par suite de similitude de noms, des erreurs peuvent exister dans les récompenses de la section. Les lauréats sont invités à venir recevoir les médailles ci-dessous annoncées et à demander rectification à la prochaine réunion de La Chapelle-en-Serval, et dans le Bulletin de décembre sera insérée la décision de la section.

###### *Fleurs :*

Médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe, M. BARBIER (Emmanuel), jardinier chez M. Baudet, à La Chapelle-en-Serval.

Médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe, M. DUBRAY, jardinier à Vémars.

Médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe, M. BARBIER (Charles), jardinier au Plessis-Luzarches.

###### *Légumes :*

Médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe, M. DUBRAY, jardinier à Vémars.

Médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe, M. BARBIER (Emmanuel), jardinier chez M. Baudet, à La Chapelle-en-Serval.

###### *Fruits :*

Médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe, M. DUBRAY, jardinier à Vémars.

#### **Concours spéciaux en 1883.**

###### *Légumes :*

*Prix d'honneur*, Médaille exceptionnelle de vermeil, M. BARRÉ, jardinier-maraîcher à Senlis, pour 52 points.

*Fleurs :*

*Prix d'honneur*, Médaille exceptionnelle de vermeil, M. GUINAND, jardinier chez M. Guérard, pour 58 points.

Médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe, M. GORENFLOT, jardinier-chef au château de Valgenceuse, pour 35 points.

Médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe, M. THOMAS, jardinier chez M. de Maricourt, pour 24 points.

**CONCOURS DE BÉGONIAS TUBÉREUX DE SEMIS  
HORTICULTEURS MARCHANDS**

*Prix unique*, Médaille de vermeil de 1<sup>re</sup> classe, M. LOZET, horticulteur à Senlis, pour 20 points (*chiffre maximum*).

**JARDINIERS ET AMATEURS**

*Prix unique*, Médaille de vermeil de 1<sup>re</sup> classe, M. GUINAND, jardinier chez M. Guérard, à Senlis, pour 20 points (*chiffre maximum*).

**Apports sur le Marché en 1883.**

Le nombre de points obtenus est inférieur à celui de l'année précédente, la Commission ayant examiné les produits moins souvent qu'en 1882.

**JARDINIERS-MARAICHERS DE SENLIS**

Médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe, M. BARRÉ, pour 27 points.

Médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe, M. LEFORT, pour 24 points.

Médaille d'argent de 3<sup>e</sup> classe, M. COSSON, pour 19 points.

**MARAICHERS ET FRUITIERS DU DEHORS**

Médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe, M. DUPRESSOIR, de Roberval, pour 24 points.

Médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe, M. MAUPAS, de Moru, pour 19 points.

Médaille d'argent de 3<sup>e</sup> classe, M. GRESSIER, de Rhuis, pour 14 points.

*Floriculture :*

Médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe, M. DUPRÉ, horticulteur à Senlis, pour 16 points.

**REVENDEURS**

Médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe, M. CORRÉGÉ, de Senlis, pour 28 points.

**Examen des Garçons Jardiniers.**

Malgré l'utilité incontestable de ces examens, si bien décrite, il y a deux ans, par M. Thirion, notre premier vice-président, que nous avons le regret de ne pas voir parmi nous depuis de longs mois, un seul aide-jardinier s'est présenté devant la commission, composée de MM. Dubarle, Lozet, Minard et Guinand. Les examinateurs décernent au jeune MARCHAL (Arthur), aide-jardinier au château de Châalis, une médaille d'argent de 3<sup>e</sup> classe, et l'engagent à continuer ses études, afin d'obtenir l'an prochain une récompense supérieure.

M. le Président donne la parole à M. Lozet, secrétaire de la Commission des visites de jardins et du Jury chargé d'apprécier les rapports des instituteurs.

**Rapport sur les Visites de Jardins.**

Mesdames, Messieurs.

La Commission que vous nommez annuellement, pour les visites de jardins ou cultures spéciales, a eu cette année trois demandes : la première, faite par M. Barbier (Emmanuel), jardinier chez M. Baudet, propriétaire à La Chapelle-en-Serval; la seconde, par M. Thomas, jardinier chez M. de Maricourt, propriétaire à Villemétrie; la troisième, par M. Guinand, jardinier chez M. Guérard, propriétaire à Senlis : cette dernière avait lieu pour une culture spéciale de Bégonias tubéreux.

Cette Commission, au nombre de cinq membres, fut conduite et accompagnée par M. Bruet, secrétaire-général, qui avait mis gracieusement à sa disposition son cheval et sa voiture, lors de la première visite, qui eut lieu le 24 juin. M. Baudet, absent, à ce moment-là, avait fait exprimer ses regrets de ne pouvoir s'y trouver.

Là, Messieurs, votre commission s'est trouvée pleinement satisfaite au premier coup d'œil, car elle a reconnu, dans ce jardin, une direction qu'il est rarement donné de voir. Un

parc bien dessiné, les pelouses bien mouvementées, des allées larges, dont les courbes gracieuses dénotent l'œuvre d'un architecte intelligent, une magnifique serre adossée, suivie d'une orangerie, un potager des mieux compris, avec ses plates-bandes, garnies de fleurs et de rosiers, ressemblant de près à un jardin fleuriste à la française. Les carrés, remplis de légumes, tous remarquablement beaux, entr'autres, une fraise assez nouvelle qui mérite d'être connue : sujet vigoureux, larges feuilles, tiges florales dominant le feuillage, fruits très gros, coniques et quelquefois en crête, coloré d'un rouge vif, production abondante; demi-tardive, elle se nomme *Gloire de Zuidwick* et a fait l'admiration de la commission.

La partie fruitière n'a pas moins d'attraits : un magnifique espalier, planté dans les meilleures conditions et comprenant nos meilleures espèces d'arbres fruitiers : pêchers, pommiers, poiriers, cerisiers, etc., sujets soumis aux formes les plus en usage, dont la tenue et la végétation, ne laissent rien à désirer. Dans la partie florale, la commission a surtout remarqué une grande quantité de magnifiques rosiers tiges, bien dressés, bien étiquetés et admirablement fleuris. Un énorme massif de rhododendrons, de la plus grande fraîcheur, planté sous de grands arbres, a aussi attiré son attention; de plus, les nouveautés en fleurs, en légumes, en plantes ornementales, obtiennent annuellement leur place dans ce jardin, ce qui accuse, dans la personne de M. Baudet, un amateur distingué, qui a fait des sacrifices et ne néglige rien pour obtenir du beau. Résultats acquis et constatés par la commission qui décida une seconde visite qu'elle fixa au 19 août suivant.

⌘ Ce jour là, votre commission eut l'honneur d'être invitée à déjeuner chez M. Lalou, propriétaire du domaine de la Chapelle; elle s'y rendit et y fut reçue très courtoisement par Monsieur et Madame Lalou. Elle visita la propriété, où elle constata de grands travaux d'amélioration, dont un travail

très important pour la distribution de l'eau dans le parc, ce qui faisait défaut jusqu'ici.

La commission se rendit ensuite chez M. Baudet, qui la reçut avec le plus grand accueil. Après une revue dans la propriété, elle constata que les plans n'étaient point changés, que l'harmonie la plus parfaite régnait en tous points et en tous lieux. L'honneur en est dû, Messieurs, à l'habile jardinier, M. Barbier, qui applique avec amour ses soins les plus constants à cet ensemble de travaux horticoles où rien n'est oublié, aussi celle-ci accorde en récompense, à M. Barbier, une *médaille d'or* de 2<sup>e</sup> classe, largement méritée.

Avant de quitter La Chapelle, la commission voulut faire une visite à M. Lecoq-Dumesnil, grand amateur que vous connaissez tous par ses remarquables obtentions dans le genre Dahlia; malheureusement, il était absent, et apprenant trop tard cette démarche, il fit parvenir ses regrets à notre honorable président.

La commission qui le remercie sincèrement, le regrette d'autant plus qu'elle pressentait d'agréables surprises; en effet, Messieurs, les nouveaux dahlias, gagnés cette année par M. Lecoq, sont admirables de perfection et de beauté.

Elle s'est ensuite rendue à Mortefontaine, pour visiter l'établissement de MM. Chantriers frères, dont l'importance et l'extension augmentent chaque année considérablement; c'est assurément une gloire pour l'arrondissement, que de posséder une école de végétaux aussi complète.

Et c'est aussi une agréable promenade, pour l'amateur qui les visite, car il peut y voir et se procurer, selon ses besoins, la plante la plus rare, ainsi que les collections les plus complètes dans toutes les espèces et genres de végétaux connus : conifères, rhododendrons, azalées, camélias, palmiers, fougères, arbres fruitiers, forestiers, d'ornement, etc., de plus une culture spéciale de plantes de serres chaudes, dont l'éloge n'est plus à faire, et qui fait plaisir à voir; à tout cela

1<sup>o</sup> des semis; 2<sup>o</sup> des transplantations, 3<sup>o</sup> de la maturité. Ce mémoire possède aussi de très bonnes qualités pratiques.

M. Leuillier, instituteur à Duvy, a obtenu 20 points; son mémoire, de moindre étendue que ceux dont il vient d'être parlé, a cependant des mérites qu'il faut reconnaître: il nous dit que le jardinage a une influence salutaire sur les mœurs; qu'il serait à désirer que chaque ménage d'ouvriers des campagnes eut son potager pour l'alimentation de la famille; il décrit ensuite l'emplacement à choisir, les premières opérations pour la création d'un potager; puis il arrive à l'époque des semis, de leur repiquage, applique les soins nécessaires pendant le cours de la végétation de chaque légume dont il indique la culture; il nous dit aussi en terminant que les préjugés qui existent encore dans l'esprit des habitants des campagnes ont une influence regrettable; il espère, qu'avec l'instruction, ils disparaîtront bientôt pour faire place aux idées d'un plus grand intérêt.

La Commission, après l'examen des mémoires dont il vient d'être question, les a jugés dignes de récompense.

En conséquence elle décerne à :

M. THIÉNARD, une médaille de vermeil, 2<sup>e</sup> classe.

M. GOURDIN, une médaille d'argent, 1<sup>re</sup> classe.

M. DELYE, une médaille d'argent, 1<sup>re</sup> classe.

M. LEUILLIER, une médaille d'argent, 2<sup>e</sup> classe.

Avant de lever la séance, M. Vernois adresse ses remerciements à l'Orphéon et à la Fanfare; au nom de M. Lozet, horticulteur à Senlis, il offre à M. le Sous-Préfet la splendide corbeille de dahlias, qu'il a présentée pour l'ornementation du Bureau. Puis, interprète du bureau et de tous les sociétaires, il exprime ses regrets de voir depuis plusieurs mois notre bien-aimé vice-président, M. Thirion, retenu loin de nous par la maladie, et il prie M. le Secrétaire Général de vouloir bien lui transmettre les sympathies de tous les assistants.

## CORRESPONDANCE

*Lettre adressée à M. Thirion au nom de la Société.*

Mon cher Vice-Président,

Depuis trop longtemps la Société d'horticulture, dans laquelle vous comptez autant d'amis qu'elle renferme de membres, est privée de votre précieux concours. M. Vernois, notre excellent président, profitant de la cérémonie de la distribution des récompenses, a exprimé à l'assemblée la peine que nous ressentons tous de voir se prolonger vos souffrances; mais il nous a fait espérer aussi que l'amélioration que vous éprouvez depuis quelque temps se prolongera et s'accroîtra de manière à vous permettre de vous rendre bientôt au milieu de nous, c'est-à-dire de vos amis, au nombre desquels je m'honore de compter.

Agréez, Monsieur et cher Collègue, avec les souhaits de nos sociétaires, l'assurance de ma profonde affection.

*Le Secrétaire-Général,*

BRUIET.

---

## RAPPORT

sur le livre de M. Charles Baltet :

*L'Action du froid pendant l'hiver 1879-1880,*

PAR M. LOZET.

La Société d'horticulture de Senlis a reçu en hommage un ouvrage de M. Charles Baltet, horticulteur à Troyes

(Aube), qui a pour titre : *De l'action du froid, sur les végétaux, pendant l'hiver 1879-80*. J'ai lu et examiné ce travail, qui m'a paru bien intéressant, dont l'importance et l'utilité sont d'ailleurs bien reconnus, puisque la Société centrale des Agriculteurs de France l'a récompensé d'une médaille d'or, à l'effigie d'Olivier de Serres, et a en outre décidé son insertion dans le recueil de ses Mémoires. Après de si hautes approbations, il y a pour moi peu de choses à dire, toutefois je dois ajouter que c'est encore une théorie. Théorie qui, il est vrai, m'a fait connaître des choses que j'ignorais et qui pourra longtemps encore me fournir des renseignements précieux, ainsi qu'à ceux qui aimeraient à s'instruire en la consultant.

On trouve dans ce livre des observations sur l'action du froid, sur celle de la neige et sur celle du soleil ; son effet protecteur ou destructeur à tel ou tel degré et telle ou telle altitude, observations qui ne nous sont guère familières, mais dont la description intéressera le lecteur en lui indiquant les causes principales qui eurent une influence si fâcheuse pendant ce rude hiver. La partie principale de ce livre donne une nomenclature des arbres et arbrisseaux fruitiers et d'ornement, dont l'ordre alphabétique permet de trouver rapidement le nom, la famille, l'origine, la rusticité sous les différents climats, depuis l'Abricotier jusqu'au Yucca. C'est enfin un livre remarquable dans lequel l'arboriculteur, l'agriculteur, le pépiniériste pourront puiser d'utiles leçons ; livre dont l'auteur peut à juste titre s'enorgueillir, et ne fera qu'augmenter les services qu'il a déjà rendus à la science horticole.

---

## Tarif des Annonces.

### Prix de chaque Case pour les Sociétaires :

1 fois . . . . .	2 fr. 50
3 fois de suite . . . . .	6 »»
6 fois de suite . . . . .	10 »»
12 fois de suite . . . . .	18 fr.

*Moitié en plus pour toute personne étrangère à la Société.*

Adresser les demandes à annonces au Secrétaire-Général.

---

### Les Leçons d'horticulture sont suspendues pendant le mois de Décembre.

---

#### Jus de tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

*S'adresser à Mlle SEBERT, concierge.*

---

#### AVIS.

*La Séance de Décembre étant en partie consacrée aux élections des Membres des Bureaux, MM. les Sociétaires sont priés de vouloir bien être exacts.*

---

### Revue de l'Horticulture belge et étrangère

*Recueil mensuel illustré, fondé en 1875, paraissant régulièrement le 1<sup>er</sup> de chaque mois en un fascicule de 24 pages grand in-8<sup>o</sup>, orné d'une superbe chromo-lithographie, d'une planche noire et de nombreuses gravures.*

OBJETS TRAITÉS : Plantes nouvelles, peu connues ou intéressantes. Horticulture des salons et des fenêtres. Architecture de serres et de jardins. Mosaiculture. Dessin, tracé et plantation de corbeilles et parterres. Arboriculture ornementale. Littérature horticole et chronique des expositions. Nouveaux appareils et ustensiles. Variétés et mélanges.

Abonnement d'un an : Belgique, 12 fr. — Pour les pays de l'Union postale, 13 fr. 50. — Pour tous les autres pays, 12 fr., port en sus  
*S'adresser à M. Ed. Pynaert, rue de Bruxelles, 142, Gand (Belgique)*

## Grandes Pépinières de Bargny, près Betz (Oise).

### ARMAND MOREL

*offre à la vente pour l'hiver 1883-1884 :*

#### **10,000 Arbres fruitiers**

en Poiriers scions, quenouilles et palmettes sur Coignassier et sur franc. — Pommiers scions et quenouilles sur doucin et paradis, — Pêchers, Abricotiers, Pruniers et Cerisiers scions, palmettes et quenouilles, le tout en espèces bien variées, etc., etc.

#### **15,000 Arbres tiges fruitiers**

en Poiriers fruits à cidre et à couteau sur francs. — Pommiers fruits à cidre et à couteau sur franc, — Pruniers, Abricotiers, Cerisiers, etc., etc.

#### **Grande Quantité**

de Peupliers suisses régénérés et d'Italie, Ormes, Accacias, Grisards, Erables, Frênes, Marronniers, Tilleuls, Platanes, etc.

**Arbres verts** pour boisement et pour collection.

#### **Grande quantité de Plantes vertes,**

Rhododendrons, Magnolias, Lauriers variés, Fusains variés, Mahonias, Houx greffés, Aucubas, etc., etc.

#### **Arbustes touffes à feuilles caduques,**

espèces variées, pour parcs et jardins.

#### **300,000 Plants forestiers**

tels qu'Aulnes, Accacias, Bouleaux, Frênes, Erables, Noisetiers, Ormes, Charmes, Chênes, Chataigniers, Hêtres, Epiceas, Pins Sylvestre et Pins noirs d'Autriche, etc., etc.

#### **ENTREPRISE DE PLANTATIONS**

**Parcs, Jardins, Haies, Avenues et Bois.**

**PRIX TRÈS MODÉRÉS**

*Demander le Catalogue général, qui sera envoyé de suite.*

---

## Pépinières de Senlis (Oise).

### THOMAS-JAZÉ

*Offre à la vente pour la saison 1883-1884 :*

#### **Quantité d'Arbres fruitiers**

en Poiriers scions, quenouilles et palmettes sur Coignassier et sur franc : Pommiers scions et quenouilles ; Pêchers, Abricotiers, Cerisiers en scions et quenouilles en espèces variées ; Poiriers et Pommiers, fruits à cidre et à couteaux, tigés sur franc ; Pruniers et Abricotiers, Cerisiers tiges, etc.

#### **Arbres d'Ornements et d'Alignements.**

Frênes, Erables, Saules et Tilleuls pleureurs ; Peupliers suisses et d'Italie, Ormes, Accacias, Frênes, Tilleuls, Marronniers, Platanes, etc. ; Thuyas, Pins noirs d'Autriche, Pins Sylvestre, Epicea, Ifs communs, etc. ; Aucubas, Fusains, Lauriers et Mahonias.

#### **Grande quantité de Rosiers en collection.**

Tiges, demi tiges et nains greffés sur racines.